

**OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**  
**Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron**  
**La Communauté de communes vous aide à améliorer votre logement !**

Un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat est mis en place par la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron sur le territoire.

**Quelles conditions pour avoir droit aux aides ?**

1) Vous occupez un logement de plus de 15 ans dont vous êtes propriétaire et vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.

2) Vous avez des projets de travaux d'un montant minimum de 1 500 €, soit pour :

- réhabiliter un logement dégradé ou très dégradé ;
- améliorer la sécurité et la salubrité du logement ;
- adapter votre logement à l'autonomie, au vieillissement ou au handicap ;
- améliorer la performance énergétique.

3) Vos engagements :

- ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir reçu un accusé de réception de votre dossier d'aide auprès de l'ANAH ;
- faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment ;
- habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux.

**Grâce à l'OPAH, vous pouvez bénéficier :**

- d'un accompagnement technique gratuit pour vous aider dans votre projet. Une personne se déplace chez vous sans frais pour réaliser les diagnostics nécessaires, vous aider à faire les bons choix de travaux en fonction de vos besoins et moyens et à monter votre dossier de subventions ;
- dans certains cas d'une aide financière de la Communauté de communes (en complément des aides de l'ANAH) représentant 15 % du montant des travaux subventionnés, l'aide communautaire est plafonnée selon le type de travaux ;
- d'une prime communautaire Habiter Mieux complémentaire à celle de l'ANAH d'un montant de 500€ dans le cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ;
- une avance des subventions ANAH est possible dans certains cas ;
- pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt et/ou de subventions d'autres partenaires du programme.

***Vous êtes propriétaire bailleur et souhaitez créer ou améliorer des logements locatifs, contactez la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron, selon les cas vous pouvez également être accompagnés.***

**Pour faire votre demande :**

SOLiHA Puy de Dôme  
Maison de l'Habitat - 129 Avenue de la République CS 10531  
63028 Clermont-Ferrand CEDEX 2  
Tél : 04 73 42 30 80

**Permanences locales en mairies de :**

- **Billom (10h-12h), les 2<sup>èmes</sup> mardis du mois**
- **St-Dier (10h-12h) et Vertaizon (14h-16h), les 4<sup>èmes</sup> mardis du mois**

***Renseignements et fiche contact également disponible en mairie de votre commune ou à la Communauté de communes***